

Nombre de membres :	afférents au Conseil	11
	en exercice	10
	qui ont délibéré	10

Date de la convocation : 21 février 2014  
Date d'affichage : 28 février 2014

**Séance du mercredi 26 février 2014**

**L'an deux mille quatorze, le 26 février à 20 h 30** le Conseil Municipal d'ORMOY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
**sous la présidence de** : Patrick GALLAUZIAUX ; Maire.

**Présents** : BROSCART Christian, BOUVINET Stéphanie, GALLAUZIAUX Patrick, JENN Régine, MENIERE Diane, MUNSCHY Yannick, POPULUS Jean-Luc, PARISOT Rémi, VERNIER Franck, VERNIER Hubert.

**Absents excusés** :

**A été élue secrétaire de séance** : BOUVINET Stéphanie.

**2014-07.) Prise en charge comptable avant le vote du budget primitif de diverses dépenses d'investissement urgentes réalisées depuis le début de l'année 2014.**

**AUTORISATION DE DE DÉPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF.**

Préalablement au vote du budget primitif de 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des "Restes à Réaliser" de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir régler un certains nombres de factures relevant de la section investissement dans les délais impartis (30 jours) et faire face aux autres dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Ce qui représente les montants maximums suivants :

- Chapitres 20 et 21 (Immobilisations incorporelles et corporelles) : **19 324 € €** (Budget 2013 : total des dépenses réelles votées par opérations = 77 298,41 €)

Les dépenses d'investissement en attente de règlement à mandater afin de ne pas dépasser les délais de règlement sont les suivantes :

- ✓ Remplacement d'un kit crémone DECENA ajustable pour un logement de la mairie : 175,07 € HT (210,08 € TTC) « Opération 123 - LOGEMENTS LOCATIFS » - Menuiserie MIGARD LEBRUN ;
- ✓ Remplacement d'un térupteur pour logement ancienne poste : 78,33 € HT (94,00 € TTC) « Opération 123 - LOGEMENTS LOCATIFS » – PARISSÉ ELECTRO-MENAGER ;
- ✓ Support roue avant et roue avant pour débroussailleuse : 115,96 € HT (169,15 TTC) « Opération 122 - MATÉRIEL COMMUNAL » – SARL RG ;
- ✓ Remplacement du brûleur de la chaudière fioul de la mairie suite court-circuit : 1 022,84 € HT (1 227,41 TTC) « Opération 120 - BÂTIMENTS COMMUNAUX » – GIROD Pierre ;
- ✓ Petit matériel divers pour équipement atelier municipal : 92,22 € HT (110,65 € TTC) « Opération 118 - ATELIER MUNICIPAL » – Quincaillerie GANTOIS.

## **Le Conseil Municipal,**

### **Entendu cet exposé :**

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement urgentes et imprévues durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014,

**AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement engagées depuis le début de l'année dans la limite des crédits suivants :**

**- Chapitre 20 et 21 (Immobilisations incorporelles et corporelles – Opérations d'investissement) : 19 324 €**

*et ce, avant le vote du budget primitif de 2013.*

## **2014-08.) Décision pour établir un budget annexe particulier à la forêt communale.**

Le Maire a contacté madame la Trésorière de Jussey pour connaître si il était possible d'établir un budget annexe pour l'ensemble des recettes et dépenses générées par la forêt communale.

Il n'y a pas opposition à mettre en place ce budget annexe au budget principal, les montants des sommes en générées pouvant le justifier de même que seules les opérations liées à la forêt sont génératrice de TVA. Il s'agira d'un budget de services publics industriels et commerciaux (SPIC) dotés de l'autonomie financière.

Un budget annexe forêt a l'avantage d'avoir une meilleure visibilité sur ce que coûte et ce que rapporte réellement notre forêt, les chiffres n'étant pas noyés dans la masse. Un autre avantage serait d'éviter la fastidieuse opération de fin d'année de réincorporation des comptes de la forêt dans le budget principal.

Il conviendra également tenir compte de cette modification pour l'établissement du budget principal de 2014. les bénéfices générés par le budget forêt devront venir abonder le budget principal.

Il nous appartient donc de décider de la création d'un budget annexe forêt à partir du premier janvier 2014 et d'en demander la création à Madame la Trésorière de Jussey.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il soit établi un budget annexe forêt à partir du premier janvier 2014. Il demande à Madame la Trésorière de bien vouloir créer ce budget annexe « Forêt Communale » pour ORMOY.***

***Il demande au Maire, de bien vouloir fournir à Madame la Trésorière tous les éléments nécessaires à la création de ce budget annexe « Forêt Communale » et à signer toutes les pièces utiles à cette création. Le budget principal 2014 devra tenir compte de cette modification.***

## **2014-09.) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

### **09. A ) - Modification des statuts du syndicat des écoles du secteur de Corre.**

Suite de la reprise de la compétence de l'ensemble du périscolaire par la Communauté de Commune des Hauts du val de Saône, les statuts du Syndicat des écoles du secteur de Corre sont modifiées.

Les statuts du Syndicat sont ainsi modifiés :

#### **ARRÊTÉ Préfectoral n° 2014002-0009 du 02 janvier 2014**

**Article 1** : L'objet du syndicat intercommunal scolaire pour la gestion et le fonctionnement des écoles du secteur de Corre est modifié ainsi qu'il suit :

- ✓ Gestion et fonctionnement des écoles du secteur de Corre ;
- ✓ Construction : maîtrise d'œuvre, suivi des travaux, gestion et entretien du pôle éducatif.

### **09. B ) - Vente de bois précieux.**

La vente par adjudication de bois façonnés du 7 février 2014 à Froideconche n'a pas donné les résultats escomptés.

Le lot de bois façonné précieux rendus bord de route (Alisiers) de 12,94 M3 a été adjugé à 6 329,00 € HT (6 961,90 € TTC) au lieu des 7 900 € HT selon les estimations de l'ONF. Acheteur : SARL FRANTZ BOIS.

#### **09. C ) - Travaux de voirie à engager en 2014.**

Le maire propose pour le programme de voirie de l'année 2014 les travaux suivants :

- Réfection de la couche de roulement de la rue de la Vigne des Crais.
- Route d'ORMOY à Saponcourt : réalisation d'une première tranche du reprofilage et revêtement. Cette première tranche pourrait si possible être coordonné avec l'enfouissement du câblage électrique pour l'alimentation de la Bergerie de Diane Ménière.

#### **09. D) - Prochaine réunion du Conseil Municipal.**

La prochaine réunion du Conseil Municipal et dernière de la mandature est prévue le vendredi 21 mars 2014 à 20h30

Cette réunion permettra de voter le compte de gestion et le compte administratif et de régler les affaires courantes avant la mise en place du futur Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 .

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire